



## Changement de colonne d'eau copropriété

Par **barbarapelic**, le **01/06/2015** à **13:21**

Bonjour,

La colonne d'eau de l'immeuble a été changée suite à une détection de problèmes de fuites. Quelques mois après ces travaux, une propriétaire a signalé lors d'une réunion qu'elle même avait des fuites chez elle. Elle n'a pas prévenu le syndic lors du début de ces fuites. Elle réclame que les travaux de changement de colonne soient réeffectués à son étage. Qui doit payer? Merci.

Par **pieton78**, le **06/06/2015** à **09:49**

D'abord il faut chercher d'où vient précisément la fuite, si c'est bien la colonne collective, le syndic doit rappeler l'entreprise qui a fait les travaux de réparation.